

# CONCOURS INTERNATIONAL ACCORDEON

## XV<sup>ÈME</sup> FESTIVAL « JEUNES TALENTS »

Sous le haut Patronage de la Ville de MONTROND les BAINS  
du Conseil Général de la Loire & du Conseil Régional Rhône-Alpes



**14 - 15 Mars 2012 - Casino**  
**MONTROND Les BAINS (France)**

Directeur Musical : Gérard CHASSAGNEUX

Tél. : 33 (0)4.77.54.51.21

CEMAC - Rue Aristide Briand - 42 210 Montrond les Bains

**Site internet** : <http://www.rencontres-jeunes-talents.com>

**Mail** : [jeunes-talents@montrond-les-bains.fr](mailto:jeunes-talents@montrond-les-bains.fr)

**Dotation globale du Concours International Accordéon : 5.100 €**

### Règlement Concours International ACCORDEON 2012 FESTIVAL « JEUNES TALENTS »

1. Le XV<sup>ème</sup> Concours International Accordéon « Jeunes Talents » est ouvert aux Accordéonistes Variétés (Basses Composées) et Accordéonistes Classiques (Basses Chromatiques), de toutes nationalités.
2. La dotation du Concours International Accordéon est de : **5.100 €**
3. Organisation des épreuves :

#### ACCORDEON VARIETES

**ESPOIR « Jeunes Talents »** (moins de 17 ans)

Dotation 1<sup>er</sup> Prix : 1<sup>er</sup> nommé **250 €** - 2<sup>ème</sup> nommé **150 €**

Programme libre (12 à 14 minutes maximum).

Il doit inclure au minimum 2 œuvres de caractères différents.

**GRAND PRIX INTERNATIONAL «Jeunes Talents»**  
(moins de 30 ans)

Dotation 1<sup>er</sup> Prix : 1<sup>er</sup> nommé **800 €** - 2<sup>ème</sup> nommé **500 €**  
3<sup>ème</sup> nommé **300 €** - 4<sup>ème</sup> nommé **200 €**

Programme libre (16 à 18 minutes maximum).

Il doit inclure au minimum 3 œuvres de caractères différents.

Dans cette catégorie sera attribué le « Prix du Public » : **500 €**

#### ACCORDEON CLASSIQUE

**ESPOIR « Jeunes Talents »** (moins de 17 ans)

Dotation 1<sup>er</sup> Prix : 1<sup>er</sup> nommé **250 €** - 2<sup>ème</sup> nommé **150 €**

Programme libre (12 à 14 minutes maximum).

Il doit inclure au minimum 2 œuvres de caractères différents.

**GRAND PRIX INTERNATIONAL «Jeunes Talents»**  
(moins de 30 ans)

Dotation 1<sup>er</sup> Prix : 1<sup>er</sup> nommé **1.000 €** - 2<sup>ème</sup> nommé **500 €**  
3<sup>ème</sup> nommé **300 €** - 4<sup>ème</sup> nommé **200 €**

Programme libre (16 à 18 minutes maximum).

Il doit inclure au minimum 3 œuvres de caractères différents.

4. La clôture des inscriptions au Concours International Accordéon est fixée au : **14 Janvier 2012**

5. **L'audition et le classement des candidats se feront par catégories et par instruments (variétés accordéon ou classique accordéon).** Les épreuves se dérouleront en journée et en soirée.
6. **Les candidats nominés par le jury** dans la catégorie **Accordéon Variétés « Grand Prix International Jeunes Talents »**, se produiront lors de la **Soirée de Gala** du Jeudi 15 Mars 2012 à 20h30, dans un programme libre de 15 à 20 minutes, pour remporter le « **Prix du Public** » de **500 €**
7. Les vainqueurs du Concours International 2011 (Variétés Accordéon et Classique Accordéon) ne peuvent se représenter lors de l'édition 2012.
8. **Pour les candidats résidant à l'étranger qui le souhaitent, l'organisateur propose un hébergement gratuit. A demander impérativement lors de l'inscription. L'hébergement gratuit est réservé uniquement au candidat.**
9. **Les épreuves sont publiques et l'entrée est libre.**
10. **Le jury sera composé** de concertistes, professeurs de conservatoire, membres de jury des concours nationaux et internationaux et d'un musicologue.
11. **Le droit d'inscription est de 65 € et devra impérativement être joint au bulletin d'inscription**, afin de valider la participation du candidat au Concours International d'Accordéon « Jeunes Talents » 2012. En aucun cas le droit d'inscription ne pourra être remboursé.
12. **Le dossier d'inscription devra obligatoirement comporter :**
  - la fiche d'inscription dûment complétée.
  - Le règlement du droit d'inscription (**65 € à l'ordre de C.E.M.A.C.**)
  - Une **photocopie de la carte d'identité ou du passeport.**
13. Le candidat recevra par mail une **confirmation de l'enregistrement de son dossier** d'inscription. Une **convocation officielle**, précisant le jour et l'heure de la prestation, sera adressée par courrier au candidat, un mois avant les épreuves. L'ordre de passage des candidats est déterminé par un tirage au sort.
14. Le candidat s'engage à **respecter le règlement et l'organisation** des épreuves.
15. **Les décisions du jury sont sans appel.** Il se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix ou récompenses cités. A son initiative il pourra modifier la dotation ou ajouter des prix spéciaux.
16. L'interprétation par cœur n'est pas obligatoire mais départagera une performance équivalente.
17. **Le candidat devra envoyer au secrétariat du Concours International d'Accordéon, deux exemplaires des partitions de son programme.**
18. **Droit à l'image :** les candidats (ou les parents pour les candidats mineurs) autorisent la diffusion par les organisateurs de reportages vidéos ou photos, articles de presse, publications sur le site internet, l'enregistrement et la diffusion de tout ou partie de la prestation des candidats au Concours International Accordéon.
19. **La lecture du Palmarès et la remise des récompenses du Concours International d'Accordéon se fera le Jeudi 15 Mars, à l'issue de la Soirée de Gala Accordéon Variétés.**



**JOACASINO**  
MONTROND



**Rhône Alpes** Région

